



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2026

Référence
D2026_29

Objet de la délibération
Délibération pour l'autorisation de signature de la convention d'offre de concours pour la mobilité électrique avec la société Les éoliennes citoyennes 1

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
14/06/2026

Date d'affichage
14/06/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2026 et le 19 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, M. LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

Absent : M. MORGEAT Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : Mme HULIN Josiane

Objet de la délibération : Délibération pour l'autorisation de signature de la convention d'offre de concours pour la mobilité électrique avec la société Les éoliennes citoyennes 1

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'offre de concours de la Société Les éoliennes citoyennes 1 à la transition vers une mobilité électrique, à savoir la distribution d'aides aux foyers de la commune de Tivernon en contrepartie de l'achat d'équipements participants à cet objectif.

La Commune aura en charge cette distribution.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la société Les Éoliennes Citoyennes 1 propose une offre de concours d'un montant maximal de cinq mille euros (5 000 €) destinée à participer au financement d'un dispositif communal d'aides à la mobilité électrique ;

Considérant la mise en place de cette mesure compensatoire pour donner suite à la réalisation du parc éolien sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'accepter l'offre de concours proposée par la société Les Éoliennes Citoyennes 1 pour un montant maximal de cinq mille euros (5 000 €), destinée à accompagner les actions communales en faveur de la mobilité électrique.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :



- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- De préciser que cette participation financière sera affectée au financement d'aides attribuées aux foyers de la commune pour l'acquisition de mobilité électrique, selon les modalités définies par la commune.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/06/2026

Le Maire

Delphine BRUCHET

Le Secrétaire de séance

Mme HULIN Josiane